

« PRÉÉMINENCE EN LA CHAPELLE SAINT-NICOLAS DE PLUFUR. DE LA FAMILLE TUOMELIN, DIFFÉRENTE DE LA FAMILLE TROMELIN », UNE AUTRE CONTRIBUTION.

Par Jean-Yves Marjou

Cet article s'attache à mener l'étude des prééminenciers de la chapelle Saint-Nicolas de Plufur dans la succession de son fondateur et des armoiries de Tromelin de Kermerzit dans la paroisse de Trémel.

1 Rappel du point de départ de la réflexion :

L'analyse publiée dans le bulletin ARSSAT en 2018 part d'un relevé d'armoiries effectué dans la chapelle Saint-Nicolas de Plufur par Jean-Yves Le Corre.

Ces armoiries consistent en un écartelé avec aux 1 et 4 des meubles répartis en 1, 2, 2.

Jean-Yves Le Corre nous a précisé depuis¹ qu'il n'est pas l'auteur de cette découverte qui a été publiée par Yves-Pascal Castel avec la collaboration de Christian Millet dans « Saint-Melaine et les Beaumanoir »². Dans cette référence bibliographique, les auteurs commentent l'inscription gravée dans les pierres sur l'extérieur de la chapelle Saint-Nicolas de Plufur et en particulier l'affirmation « F. Marhec, seigneur de Mezambez, le fondateur », en rajoutant « Mezambez se fonda, un jour, dans Kerguz et Coetlosquet un de ces avatars à ne pas être rares dans les familles et qui se constate ici- même. A une époque indéterminée, ses descendants font regraver l'écu qui se trouve sur le devant de l'autel principal. On y devine le cordon du grêlier des Kerguz. D'autre part, un second écu mutilé, conservé dans la sacristie, montre un semis de billettes, la marque des Coetlosquet » (sic).



Figure 1 : Ecu mutilé conservé dans la sacristie de la chapelle Saint-Nicolas de Plufur

2 Prééminence dans la chapelle Saint-Nicolas de Plufur :

La logique consiste à chercher les prééminenciers d'un édifice dans la succession de son fondateur (sauf vente, confiscation,...) ; aussi il convient de voir à qui passe ce bien dans la succession de la famille Marhec (alias Marc'hec) seigneur de Mezambez qui fit construire cette chapelle en 1499³.

Comme indiqué au chapitre 1 de ce document, YP Castel cite deux familles concernées Kerguz et Coetlosquet.

Généralement le premier (principal) prééminencier d'un édifice religieux appose ses armoiries coté évangile donc à gauche du maître-autel vu de la nef, soit dans la maitresse vitre si elle existe (support fragile et parfois restauré avec des erreurs), soit sur un pilier, une tombe ou dans une chapelle latérale en l'absence de maitresse vitre. Le second prééminencier fait de même coté épître (à droite du maître-autel vu de la nef).

¹ Mail du 2 juin 2019

² Y.P. Castel « Saint-Melaine et les Beaumanoir », 1989, p42 et 43, Strophe n°3

³ Nous retenons ici la date donnée par Y.P. Castel dans « Saint-Melaine et les Beaumanoir », 1989, p40 qui place cette construction chronologiquement dans l'œuvre des Beaumanoir et non pas la date de 1488 donnée par R. Couffon dans « Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Saint-Brieuc et Tréguier », Soc ECdN 1939, tome LXXI p184. A noter que J. Gaultier du Mottay dans son « Répertoire archéologique du département des Côtes du Nord », 1833 p315 a laissé l'année en suspens

Les AD22⁴ nous renseignent aussi sur les prééminenciers de la chapelle Saint-Nicolas de Plufur :

- « Paroisse de Plufur (dans des actes entre 1540 et 1782) : ...Aveu par Yves Le Dall, sieur de Tromelin, pour le lieu noble de Lescomar, autrefois Lescouarch,... et la chapelle Saint-Nicolas⁵».

Nous voyons là que « la propriété » de la chapelle Saint-Nicolas est attribuée à la seigneurie de Lescomar (alias Lescouarch).

Qui est seigneur de Lescomar (alias Lescouarch dans les vieux papiers et Lescomarc'h (IGN)), lieu-dit situé à 775 m au nord de la chapelle Saint-Nicolas ?

Là encore les AD22 donnent une réponse :

- « Paroisse de Plufur (dans des actes entre 1445 et 1772) : ... aveu par Pierre Quintin pour le lieu noble Lescouarch⁶».

Ces aveux ne sont pas datés dans l'inventaire sommaire de J. Lamarre. Examinons donc la généalogie de cette famille Quintin, seigneur de Lescouarch ; elle nous est donnée en partie dans un arrêt de la chambre de réformation de La Noblesse de Bretagne pour cette famille Quintin le 21 août 1669⁷ et nous la complétons avec les actes des registres paroissiaux :

Jean Quintin, sr de Lescouarch est marié à Marguerite de Tromelin, fille de François et Catherine Loz, et ce Jean Quintin est inhumé à Plufur le 2 août 1659. Leur fils François Quintin marié à Françoise Guehou (alias Guichoux) décédé à Trémel le 10 septembre 1653 est aussi inhumé à Plufur le jour suivant. Pierre, fils de ces derniers, est baptisé à Trémel, le 3 avril 1652. Ce Pierre, sr de Lescoua(r)c'h, marié le 20 juin 1673 à Morlaix-Saint-Mathieu à Françoise La Palud, pourrait être celui cité dans AD22 E1017. Son frère Olivier, né le 26 juin 1653 à Trémel a pour marraine Marguerite de Tuomelin dame de Lescouarch.

Les réformations de Tréguier en 1535 et 1543 donnent dans la paroisse de Plufur «Lescouarch appartient à Yvon Kergaz (lire Kerguz) demeurant à Morlaix... »⁸. Leurs armoiries sont « d'Argent au greslier d'azur, enguiché et lié de gueules⁹», celles citées au chapitre 1.

Examinons les liens entre cette famille Quintin, les Kerguz et les Marc'hec :

Dans les ascendants de Jean Quintin, sr de Lescouarch, marié à Marguerite de Tromelin, se trouvent ses parents Jean Quintin sieur de Cournou marié à Louise Le Bigot¹⁰, ses grands-parents côté maternel Joseph Le Bigot marié à Françoise de May héritière de Lescouarch. Cette Françoise de May est fille de Jacques et Marguerite de Kerguz. Cette Marguerite de Kerguz rend aveu le 4 juillet 1583 en tant que dame de Lescomarc'h de la succession d'Yves de Kerguz et de Marguerite de Goësbriand ses père et mère pour le lieu noble de Lesgoumarc'h (sic), fondateur de la chapelle Saint-Nicolas. Cet Yves de Kerguz est fils de Catherine Marc'hec¹¹.

Nous voyons bien Alain-François de Coetlosquet, sieur des Isles, marié, le 18 juin 1692 à Morlaix-Saint-Melaine, à Gillette de Kerguz, dame de Mezambes, dans les descendants d'Yves de Kerguz et Marguerite de Goesbriand, mais nous n'avons pas de preuve de prééminence de cette famille de Coetlosquet dans la chapelle Saint-Nicolas de Plufur.

Les armes relevées sur l'écu conservé dans la sacristie de la chapelle Saint-Nicolas de Plufur pourraient rappeler l'existence d'un édifice plus ancien, avant la construction de la chapelle Beaumanoir, lorsque la famille de La Boëssière (alias Bouexière) était seigneur de Lescomar (alias Lescouarch) en 1442-1445¹².

Donc la famille Tuomelin ou Tromelin n'apparaît pas dans les prééminenciers de la chapelle Saint-Nicolas de Plufur. Les prééminenciers de cette chapelle sont les seigneurs de Lescomar.

⁴ J. Lamare « Inventaire – sommaire des archives départementales antérieures à 1790, Côtes du Nord » 1869

⁵ J. Lamare AD22 E1199

⁶ J. Lamare AD22 E1017

⁷ Preuves de noblesse Quintin dans le site Tudchentil, transcription par Jérôme Caouën

⁸ BNF Ms 22321 p 539 et Ms 8312 p317 gauche

⁹ Pol Potier de Courcy « Nobiliaire et Armorial de Bretagne » 1846, réédition de 1986

¹⁰ Preuves de noblesse Quintin dans le site Tudchentil, transcription par Jérôme Caouën

¹¹ Jean-François Coënt, forum Noblesse Bretonne messages n°42665 et n°42678 basés sur AD22E1199, E1017 et 36J8

¹² AD22 E1017

3 Les armoiries ou armes des T(x)omelin :

Dans les références bibliographiques les armoiries et domaines des familles Tuomelin ou Tromelin sont embrouillées.

Guy Le Borgne écrit :

« Thomelin ou Thuomelin jadis seigneur du Boys & de Branfquer en Vennes, C. au Bourrouguel en Plouigneau la Caillibottiere en Saint Briec, & autres alias idem. Maintenant au Parc Thuomelin en Ploudaniel, Kerbourdon en Pleftin, & autres en Tréguier avec différentes Armes. Cette première Maison portoit ecartle au 1 & 4 d'azur à cinq Billettes d'argent pofées en fautoir, contrefcartelé de gueulle plain. L'on tient ceux de cette famille tirer leur origine & naiffance d'une Maison bien marquée d'Angleterre » (sic)¹³.

Dans cette description de Guy le Borgne il faut porter attention à « autres en Tréguier avec différentes armes ».

Tromelin pres Lefneuen C. d'argent à deux fafces de fable, comme le Barbier à Kerliuiry & autres idem (sic)¹⁴.

Tromelin en Plougaznou Evefché de Treguier, ancien d'argent à vne Croix pattée d'azur & un croissant de gueulle en pointe, moderne voyer Giffos Toulbodou (sic)¹⁵.

Potier de Courcy, lui enrichit la description, en ajoutant une famille et des noms de domaine¹⁶ :

a) Thomelin ou Thuomelin (orig. d'Angleterre), sr de Bransquer, _ du Bois par. de Pleurtuit, _ de la Caillibottière par. de Maroué, _ de Guernangastel par. de Plufur. Réformations et montres évêchés de Saint-Malo, Saint-Briec et Tréguier. Ecartelé aux 1 et 4 : d'azur à cinq billettes d'argent en sautoir ; aux 2 et 3 de gueules plein...

b) Thomelin, sr de Talvern, par. de Pluméliau, _ de Kergren par. de Ploeren, _ de Bellon par. d'Elven, _ du Rongoet. Réformations et montres évêché de Vannes. Porte un sautoir de vair.

c) De Tromelin sr dudit lieu et du Cosquer par. de Plougaznou, _ de Bren et du Goasglaz par. de Plouézoc'h. Réformation et Montres évêché de Tréguier. D'argent à la croix pattée d'azur, au croissant de gueules en pointe.

d) De Tromelin, sr dudit lieu par. de Kernouëz, _ de Lanarnuz par. de Tréflez, _ de La Flèche par. de Plouider, _ de Kerliviry par. de Cléder, _ de Lancelin par. de Languengar, de Kerléver, _ de Penlan, _ du Bourrouguel par. de Plouigneau, _ de Kerbourdon par. de Plestin, _ du Parc par. de Pleudaniel, _ de Kervégant, _ de Lesquilly, _ du Cosquer, _ de Kerbiriou par. de Coatrêven, _ du Clos, _ du Merdy, _ du Parc par. de Kerfeunteun. Réformations et montres paroisses de Kernouez, Tréflez et Plouider évêché de Léon... D'argent à deux fasces de sable, comme Barbier.

Cette énumération de domaines semble un peu longue au lecteur ici mais nécessaire car la remise en cause de l'attribution des armoiries à quelques domaines fait partie de nos propos.

Potier de Courcy a le mérite d'avoir ventilé, jusqu'à la Révolution, les domaines par famille en fonction des armes, clarifiant ainsi l'expression de Guy Le Borgne « avec différentes armes ». Ce faisant il a aussi commis des erreurs, mais soucieux de rétablir la vérité nos corrections sont différentes de celles proposées dans l'article publié en 2018.

A noter que, du fait des armoiries, nos propos sont relatifs essentiellement aux familles a) et d) détaillées par Potier de Courcy.

En conclusion de ce chapitre : Les armoiries relevées sur l'écu conservé dans la sacristie de la chapelle Saint-Nicolas de Plufur ne peuvent pas être associées aux Tuomelin pour la seule raison de 5 meubles, supposés des billettes, qui de plus sont disposés différemment. A noter que dans les descriptions de Guy Le Borgne ou famille de Potier de Courcy repérée a) ci-dessus, les 5 meubles sont disposés en sautoir (2, 1, 2) et non pas 1, 2, 2.

¹³ Guy Le Borgne « Armorial Breton », 1667, réédition 2001 p273

¹⁴ Guy Le Borgne « Armorial Breton », 1667, réédition 2001 p282

¹⁵ Guy Le Borgne « Armorial Breton », 1667, réédition 2001 p283

¹⁶ Pol Potier de Courcy « Nobiliaire et Armorial de Bretagne » 1846, réédition de 1986

4 Orthographe du patronyme de ces familles :

Dom Morice dans ses Preuves de l'Histoire de Bretagne¹⁷ cite de nombreux membres de « cette famille » entre les années 1296 et 1490, principalement au service du duc de Bretagne, sous des patronymes : Thomelin ou Thommelin (33 fois), Thoumelin (1 fois), Thuomemin (4 fois), Tomelin ou Tommelin (2 fois), Tromelin (4 fois), Tuomelin (11 fois), Tuonmelin (1 fois), Tuoumelin (1 fois). Dans ces preuves, une même lignée, par exemples : le capitaine ou gouverneur de la ville d'Hennebont a pour patronyme Thomelin, Thommelin, le bouteiller du Duc a pour patronyme Tuomelin, Thuomelin, Tuomelin, le sire du Bois a pour patronyme Thomelin.

Hervé Torchet dans la Réformation des Fouages de l'évêché de Tréguier en 1426¹⁸ a transcrit Milon Tromelin propriétaire de la métairie Ker Mebell et du manoir du Cozkaer à Plougasnou et a introduit une notice Tromelin qui cite exclusivement ceux de Plougasnou (famille c de Potier de Courcy, voir chapitre 3 ci-dessus).

La Montre de Tréguier en 1481¹⁹ cite Yves Tuomelin à Morlaix et Jean Tuomelin à Plougasnou.

Michel Nassiet dans le Dictionnaire des feudataires de l'évêché de Tréguier en 1481²⁰ cite Yves Tnoumelin à Morlaix et Yvon Tnoumelin à Plougasnou.

La Montre de Tréguier en 1503²¹ cite Jean Tuonmelin à Plouigneau, Yvon Turmelin à Plougasnou.

La Réformation de l'évêché de Tréguier en 1535²² et en 1543²³ donne : à Plouézoc'h Le Brem appartient à Marie Tromelin et Goatlaz appartient à la dite Marie, à Plougasnou (au Treffe de Terrenis) Cosker à Jean Tromelin, à Plougonven Le Pradou appartient à un nommé Tromelin demeurant à Plougasnou, à Plufur Goarnchasten ou Gouarvehasten appartient à Ollivier fils Jean Tromelin.

Les relevés (des actes seulement) dans les inventaires sommaires des AD22 série B et E1, entre 1430 et 1786, donnent comme patronymes Thomelin (2 fois) du côté de Lamballe et Maroué, Tromelin (1 fois) dans le Trégor, Tuomelin (7 fois) dont 6 fois dans le Trégor.

Les relevés dans les inventaires sommaires des AD29 série 32J, entre 1438 et 1535, donnent comme patronymes Tromelin (8 fois), Tuonmelin (19 fois) dont 8 du Bourouguel²⁴.

Les relevés dans les inventaires sommaires des AD44 série B (archives du duché de Bretagne), entre 1469 et 1699, donnent comme patronymes Thomelin (4 fois), Tromelin (8 fois), Tuomelin (3 fois) dont aucun dans le Trégor.

Les manuscrits de la Réformation de 1668 et 1671, dont nous traiterons plus loin, donnent Tuomelin pour Kerbourdon, Lanhana, Bourouguel, du Parc, Kervegan, Lesquily, de Kerberiou, du Clos, du Cosquer, de La Flèche, Thoumelin pour La Caillibotière²⁵, un autre manuscrit donne Thomelin pour La Caillibotière, Tuommelin pour Bourouguel, Kerbourdon²⁶.

Dans l'article de 2018, les relevés faits dans les actes de baptêmes, mariages et sépultures entre 1528 et 1787 des paroisses Plestin, Plufur et Trémel comportent quasi exclusivement Tuomelin.

Dans les relevés cités ci-dessus, les plus anciens T(x)omelin dans le Trégor semblent être ceux de Plougasnou en 1426.

Ces patronymes pourraient avoir une origine commune par exemple un lieu-dit Traon (alias Traou) = bas ou profond, Melin (plus obscur).

Le copiste et ou l'auteur de la transcription d'un manuscrit peuvent confondre les lettres u, r et même h et donc pour citer ces familles. Dans les écrits qui n'associent pas de nom de domaine à ces variantes de

¹⁷ Dom Morice « Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne » 1742 à 1746

¹⁸ H. Torchet « Réformation des fouages de 1426, Diocèse ou évêché de Tréguier », 2003

¹⁹ Site Internet Tudchentil, transcription par Amaury de la Pinsonnais

²⁰ M. Nassiet « Dictionnaire des feudataires de l'évêché de Tréguier en 1481 » SocE CdA, tome CXXVII, 1998, p75

²¹ Site Internet Tudchentil, transcription par Philippe Caron

²² BNF Ms 22321

²³ BNF Ms 8312

²⁴ Mikael Le Bars, forum Noblesse Bretonne, messages n° 9210 et 9212 basés sur AD29 32J65

²⁵ Transcription partielle des manuscrits de la bibliothèque municipale de Rennes (BMR) par Amaury de la Pinsonnais

²⁶ Copie d'un autre manuscrit de la BMR à Chef d'Armor

patronymes, la forme T(x)omelin pourrait être utilisée. Cependant de nombreux généalogistes suivent Potier de Courcy comme référentiel pour l'orthographe des patronymes parce que son ouvrage est très répandu.

Le mot de la fin pourrait être celui donné par Le Guennec « Tuomelin, seigneur du dit lieu (aujourd'hui Tromelin)²⁷ ».

En conclusion de ces chapitres 3 et 4 : L'orthographe d'un patronyme ne suffit pas pour caractériser sa lignée et ses armoiries. Les généalogistes qui informatisent des données normalisent une forme de patronyme et lui associent un nom de fief ou domaine pour distinguer les différentes branches²⁸.

5 Les armoiries des Tromelin de Guernancastel en Plufur et de Kermerzit en Trémel :

En ce qui concerne Guernancastel dans la paroisse de Plufur :

Guernancastel (alias Guernangastel, Guernanhastel) est attesté appartenir aux Le Rouge avant 1480²⁹.

Jean Tromelin se marie avec Marie Le Rouge en 1517³⁰.

En 1535³¹ et 1543³² Olivier, fils de Jean Tromelin, est attesté à Guernancastel en Plufur.

En 1583, Guernancastel passe à Emilien suite à un partage entre lui et Olivier son frère aîné³³.

Kerbourdon est apporté dans cette branche par l'alliance du fils d'Emilien avec Marguerite Hamon.

En 1631, un procès verbal de prééminences dans l'église de Plufur établi à la demande de Pierre de Tuomelin, sr de Kerbourdon, qui a vu ses armes brisées au mépris de ses prééminences dans l'église de Plufur précise que les Tuomelin portent « d'argent à deux fasces de sable »³⁴.

Donc ce document est en désaccord avec l'affirmation de l'article publié en 2018 « certains auteurs ont attribué fautivement aux Tuomelin de Guernanhastel les armes d'argent à deux fasces de sable ».

En ce qui concerne Kermerzit dans la paroisse de Trémel :

Philippe Jourdain (alias Jourdain), seigneur de Kerverzic, décède le 28 mars 1649 à Mousteru³⁵.

Sa fille Marguerite, épouse de Josias de Kerleau, procède au rachat de la dite seigneurie en la même année³⁶.

Les Registres paroissiaux donnent le titre de sieur de Kermorzu à Toussaint de Tuomelin dans son acte de mariage avec Jeanne de Quelen en 1657.

A. Soulabaille nous renseigne sur la suite de Kermerzit³⁷:

« Le 10 décembre 1672, Toussaint de Tuomelin demeurant à Plestin au manoir de Kerbourdon avait acheté à Robert de Keroignant et Marguerite de Kerleau, domiciliés à Bothoa, le lieu et manoir noble de Kerverzic, situé à Trémel pour la somme de 17000 livres... (AD22 B472) ».

Un aveu de 1704 décrit les prééminences du manoir de Kermerzit (alias Kermerzic) dans l'église de Trémel. Dans ce texte les armes « d'argent à deux fasces de sable » sont déclarées être celles de (Toussaint) de Tuomelin, sieur de Kerbourdon, propriétaire 25 ans avant du dit manoir de Kermerzic, en alliance avec (Jeanne) de Quelen,



Figure 2 : Blason « d'argent à deux fasces de sable »

²⁷ L. Le Guennec « Choses et gens de Bretagne » tome II, 1937, réédition de 1976, page 207

²⁸ Voir par exemple le Yahoo Group de discussion La Noblesse Bretonne (1268 membres à ce jour)

²⁹ J.F. Coënt, forum Noblesse Bretonne, message n°42678 basé sur AD22 36J8

³⁰ Base histoire bretonne

³¹ BNF Ms 22321

³² BNF Ms 8312

³³ J.F. Coënt, forum Noblesse Bretonne, message n°42678 basé sur AD22 36J8

³⁴ J.F. Coënt, forum Noblesse Bretonne, message n°42661 basé sur AD22 36J8

³⁵ AD22 Registres paroissiaux (BMS)

³⁶ Philippe Caron d'après AD22 36J2

³⁷ A. Soulabaille « Guingamp sous l'Ancien Régime » PUR 1999, page 72 et 73, note 24

père et mère de Marie de Tromelin qui a épousé (le 26 février 1691 à Ploumagoar) l'avouant François Bizien, sieur de Munehorre³⁸.

Les seigneurs de Guernancastel et de Kermerzit :

Les manuscrits de la Réformation donnent, suite à comparution en octobre 1668, comme armes aux Tuomelin de Kerbourdon et du Bourouguel « D'argent à deux fasces de sable » (arrêt du 7 novembre 1668) où la filiation commence avec Jean de Tuomelin, sieur de Lanhana (alias Lanarnuz³⁹, Lanhernuz⁴⁰, Lanhouarn⁴¹) vivant en 1500, époux de Marie Le Rouge héritière de Bourouguel. Le domaine de Kerbourdon est apporté par une alliance plus tardive de Michel avec Marguerite Hamon⁴². Ces manuscrits donnent les mêmes armes aux Toumelin du Parc (paroisse de Pleudaniel), de Kervegan de Lesquilly, sans les lier aux précédents (arrêt du 25 juin 1669)⁴³. Le lien entre ces deux lignées figure dans un autre manuscrit, de la bibliothèque municipale de Rennes, prouvé moins fiable⁴⁴.

Olivier, l'ainé (alors pas le 3^{ème}) et Emilien (alias Emilion) son frère sont clairement attestés en 1548 fils de Jean de Tromelin et de Marie Le Rouge⁴⁵. Le rattachement d'un fils Jean à ces parents est plus nébuleux. Un complément d'analyse sur les preuves apportées par Mikael Le Bars, qui présente Jean comme frère d'Olivier en 1543, permettrait peut-être de clarifier ce point⁴⁶.

En 1691, les armes sont probablement les mêmes pour les seigneuries de Guernancastel en Plufur, de Kerbourdon en Plestin, de Kermerzic (alias Kermerzit⁴⁷) et du Val dans la trêve de Trémel en Plestin et de La Lande dans la trêve de Loguivy en Plougras, car ces biens appartiennent tous à François Bizien et Renée de Tuomelin, après le décès de Roland de Tuomelin⁴⁸.

Donc, Potier de Courcy ne semble pas avoir fait d'erreur en incorporant les domaines de Bourouguel paroisse de Plouigneau et de Kerbourdon paroisse de Plestin dans la famille de Tromelin qui a pour armes « D'argent à deux fasces de sable ». Dans ce regroupement, pour ces domaines, seule la forme du patronyme retenu Tromelin au lieu de Tuomelin pourrait être contestée, si elle n'est pas justifiée par les autres domaines. Par contre l'erreur de Potier de Courcy semble être d'avoir laissé le domaine de Guernangastel dans sa famille Thomelin ou Thuomelin ayant pour armes « Ecartelé aux 1 et 4 : d'azur à cinq billettes d'argent en sautoir ; aux 2 et 3 de gueules plein ».

6 Conclusion :

Les lecteurs des articles historiques dans les bulletins ARSSAT trouveront ici un autre point de vue, mais l'écu mutilé conservé dans la sacristie de la chapelle Saint-Nicolas de Plufur n'est toujours pas identifié. Les sources et les références données en notes leur permettront de mener leur propre enquête.

Crédits photos : figure 1 Michèle Le Bourg, figure 2 site internet Tudchentil

³⁸ AD22 E1817 transcrit initialement par Erwan Le Bozec dans le forum Noblesse Bretonne message n°7354 et complété en mai 2017 par Christophe Amiot, Architecte en chef des Monuments Historiques.

³⁹ Potier de Courcy

⁴⁰ J.F. Coënt, forum Noblesse Bretonne, message n°42678 basé sur AD22 36J8

⁴¹ Mikael Le Bars, forum Noblesse Bretonne, messages n° 9210 et 9212 basés sur AD29 32J65

⁴² Amaury de la Pinonnais « dépouillement » du Manuscrit Ms510-515 numéro 119 des arrêts de La Réformation de la Bibliothèque Municipale de Rennes

⁴³ Amaury de la Pinonnais « dépouillement » du Manuscrit Ms510-515 numéro 1215 des arrêts de La Réformation de la Bibliothèque Municipale de Rennes

⁴⁴ Amaury de la Pinonnais « dépouillement » du Manuscrit Ms 504 et 506 numéro 1100 des arrêts de La Réformation de la Bibliothèque Municipale de Rennes dont une copie existe à l'Association Chef d'Armor

⁴⁵ Philippe Caron source AD22 36J4

⁴⁶ Mikael Le Bars, forum Noblesse Bretonne, messages n° 9210 et 9212 basés sur AD29 32J65

⁴⁷ Frotier de la Messelière dans « Catalogue illustré des monuments ruraux des Côtes-du-Nord dans le Trégor et Le Goëlo », 1948, planche II page 5, présente deux écus en alliance à Kermerzit en Trémel ; celui de droite peut comporter deux fasces

⁴⁸ AD22 E1817